



ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE
EN VUE DE LA PROTECTION DE LA FORET
ET DE L'ENVIRONNEMENT CONTRE L'INCENDIE

"Prévention des risques contre l'incendie : l'autoprotection des habitations par l'application rigoureuse du débroussaillage".

9h00 - 9h30 : Accueil et ouverture de la formation par M^{me} Bouchet, Présidente des Communes Forestières 05, ainsi que M. Mas, élu de l'Entente Interdépartementale dans les Hautes Alpes.

9h30 – 9h55 : La préservation de la forêt, un enjeu pour les territoires. Exemple de la Charte Forestière de Territoire (CFT) des Baronnies.

Intervenant : Syndicat d'aménagement des Baronnies.

9h55-10h45 : Eléments de réglementation concernant le débroussaillage et rôle de chacun.

Intervenants : DDAF 05 et Observatoire de la Forêt Méditerranéenne.

10h45 - 11h00 : Pause

11h00 – 11h45 : Quelle démarche et quels moyens pour l'application de la loi sur le débroussaillage obligatoire ? Outils méthodologiques, moyens financiers, moyens réglementaires.

Intervenants : DDAF 05 et Observatoire de la Forêt Méditerranéenne.

11h45 – 12h05 : Intérêt du débroussaillage obligatoire pour l'autoprotection des habitations.

Intervenant : Observatoire de la Forêt Méditerranéenne.

12h05 – 12h30 : Etat des lieux de l'application du débroussaillage dans les Hautes Alpes et discussion.

Intervenant : DDAF 05.

12h30 Repas offert par les Communes Forestières

14h30-17h30 : Démonstration de terrain des principes, techniques et impact du débroussaillage pour l'autoprotection des habitations et des bords de route. Lieu : Bois de la Garenne, à Trescléoux, au niveau de l'aire de pique-nique et du parcours santé.

Intervenants : Entente Interdépartementale et ONF.

Merci de nous renvoyer votre réponse par fax **avant le 24/04/07** aux coordonnées ci-dessous :

Association des Communes Forestières des Hautes Alpes

Place du Village 05 200 Baratier

Tel : 04 92 43 39 91 Fax : 04 92 50 81 34

NOM : PRENOM :

STRUCTURE : QUALITE :

Participera à la journée : oui non

Prendra part au déjeuner : oui non